

Milan royal

Milvus milvus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 074

Enjeu local de conservation très fort

Classification

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	NT
Liste Rouge Europe	D (SPEC 2)
Liste Rouge France	VU
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Il y a entre 25 et 50 couples nicheurs. Une population d'hivernant, se regroupant sur des dortoirs pouvant atteindre jusqu'à une centaine d'individus, est présente sur le site Natura 2000 voisin de la Planèze de Saint-Flour. Les Milans royaux nichent en forêt dans les gorges et dans les bosquets de pins sur les plateaux.

Description générale de l'espèce

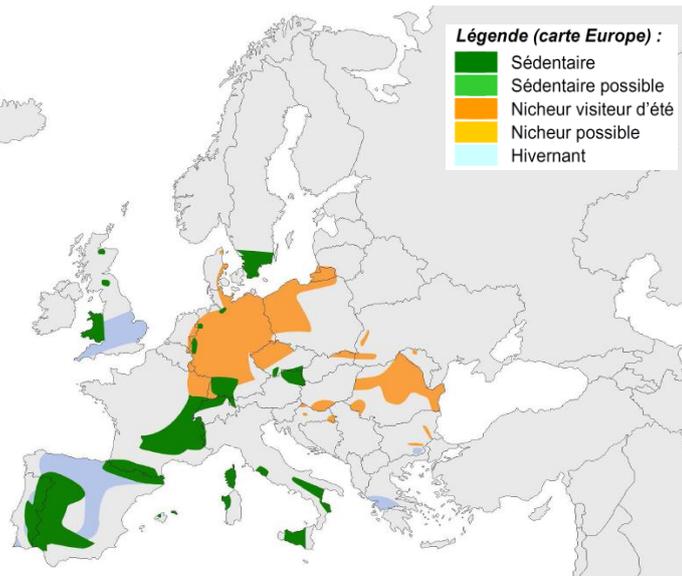
Caractère morphologiques

Taille : 60-66 cm. Envergure : 145-165 cm.
La tête est blanchâtre et le plumage brun orange dessus et roux rayé de brun dessous. Les ailes sont tricolores dessus et dessous (rousses, blanches et noires) ; les deux fenêtres blanches au niveau des poignets sont caractéristiques de l'espèce. La queue longue et rousse est profondément échancrée.

Répartition géographique

Le Milan royal est un oiseau essentiellement européen, hormis quelques dizaines de couples se reproduisant au Maroc. En période de nidification, ce rapace occupe les zones tempérées et ouest méditerranéennes, le long d'une étroite bande reliant les îles du Cap Vert à la Biélorussie. L'Ukraine constitue sa limite orientale de répartition. A l'ouest, une petite population s'est récemment établie en Angleterre, où elle est sédentaire.

En France, l'aire de répartition du Milan royal forme une diagonale allant du sud-ouest au nord-est de la France. Les effectifs se répartissent comme suit : 15 % dans les Pyrénées, 40 % dans le Massif central, 20 % dans le Jura, 15 % dans les zones collinéennes du nord-est de la France (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et Bourgogne) et 10 % en Corse.



En Auvergne l'espèce assez commune, le Milan royal est largement réparti à travers la région à l'exception du département de l'Allier où l'espèce n'apparaît plus comme nicheuse certaine. Il occupe la presque totalité des départements du Cantal et de la Haute-Loire ainsi qu'une grande moitié sud du Puy-de-Dôme. En Auvergne, le Milan royal niche essentiellement en zone de moyenne montagne entre 500 et 1000 m d'altitude, plus rarement au-delà (jusqu'à 1150 m à Murat et Dienne – 15). Ses parcours de chasse l'emmènent en revanche régulièrement sur les estives d'altitude (massifs du Sancy, du Cantal, du Mézenc et plateaux du Cézallier) où des oiseaux immatures estivent également. RR

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Il apparaît que le Milan royal est, en Auvergne, intimement lié à la microfaune des prairies (micromammifères, insectes de la litière et lombrics) ainsi qu'à l'activité humaine génératrice de cadavres et déchets, en particulier à la persistance d'un système rural où les restes sont encore accessibles.

Reproduction et activités

Le Milan royal installe son aire le plus souvent dans les vastes forêts des vallées encaissées et plus encore dans les bosquets et les haies arborées des petits vallons. Il affectionne tout particulièrement les reliefs des coteaux et les petits puys qui facilitent l'accessibilité au site de nid. Sur les plateaux, il occupe préférentiellement les petits bosquets de pins qui constituent la majorité des rares espaces boisés

Migrations

Migrateur partiel, le Milan royal reste largement présent tout au long de l'année. Le programme de marquage coloré mis en place à partir de 2005 montre que sauf exception, les jeunes et immatures quittent la région à l'automne pour se rendre dans les Pyrénées et surtout en Espagne (RIOLS, *op.cit.*). La plupart des adultes semblent en revanche rester tout l'hiver en se rassemblant sur les principales zones de nidification et à proximité des décharges : de 900 à 1200 individus hivernent sur une quinzaine de sites (RIOLS, 2006).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Effectif régional : 630-1030

Effectif national : 3000-3900

Effectif européen : 19000-24000

Cette espèce a subi au niveau national une forte régression au cours de la première moitié du siècle jusqu'à sa protection légale. Les effectifs et l'aire de distribution ont ensuite nettement augmenté durant les années 80 probablement en réaction à sa protection et à l'augmentation des déchets humains. Depuis le milieu des années 90, une régression spectaculaire s'est produite à l'échelle européenne (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004) et en France également.

En Auvergne, le Milan royal a disparu du département de l'Allier où il n'a jamais été abondant, les dernières nidifications ayant été notées en forêt de Tronçais en 1994 et sur le val de Cher en 1997. Une nette régression a été constatée dans la moitié nord du Puy-de-Dôme : Combrailles, Limagne, val d'Allier et probablement gorges de la Sioule. Les basses gorges de la Loire ont également vu cette baisse des effectifs nicheurs (TEYSSIER, 1999). Dans le reste de la région où les populations sont importantes, aucune évolution n'est décelable actuellement, mais les fortes densités cachent peut-être une éventuelle régression qui risque de n'être perçue que trop tardivement.

La population n'est aujourd'hui pas assez précisément estimée : 350-560 couples dans le Cantal, 190-290 en Haute-Loire et 90-170 dans le Puy-de-Dôme soit une population régionale de 630-1020 couples. L'enquête nationale rapaces 2000 propose une fourchette concordante : 781-1038 couples (THIOLLAY & BRETAGNOLLES, 2004).

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Il établit son nid en lisière de forêts, préférentiellement dans les pins sylvestres, ou dans le bocage (haies, principalement bosquets).

Etat de la population

L'effectif nicheur de la ZPS est certainement compris entre 25 et 50 couples. La population semble stable mais est à surveiller.

Menaces

Destruction ou dérangement lors de la nidification par certaines activités sylvicoles.

Traitement des pullulations de Campagnols terrestres à l'aide d'anticoagulants.

L'intensification des pratiques agricoles (ensilage d'herbe) favorable à l'alimentation des milans en période d'élevage des jeunes mais sans doute défavorable à long terme (régression de la biomasse animale : insectes et oiseaux prairiaux en particulier).

Destructions volontaires par tir ou empoisonnement

Sensible à divers polluants agricoles et à certains métaux lourds, plomb et cadmium notamment.

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 février au 15 juillet, pas d'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)

Mise en défens de pâturage des bosquets de pins afin de favoriser leur régénération

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid

Domaine vital :

Maintien ou implantation de haie, d'alignement d'arbre et de bosquets.

Maintien d'un équilibre en surface boisée et surface prairiale et surface cultivée.

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement

Favoriser une lutte raisonnée contre le campagnol terrestre

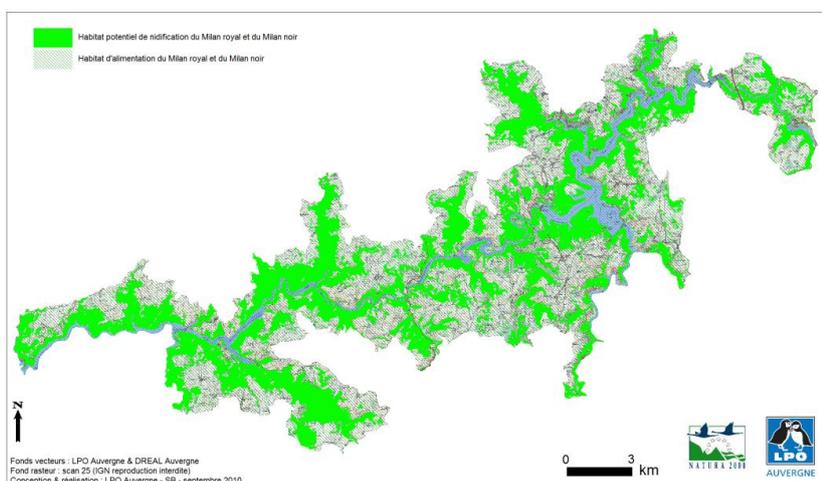
Interdire les appâts empoisonnés.

Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.

Maintien des arbres portant des aires.

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Habitats du Milan royal et du Milan noir
dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie

- BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife Conservation Series N°12.
- LPO Auvergne (2004) - Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" dans la ZICO AE 05 (Planèze de Saint-Flour) - 37 p. et annexes.
- MUR P., RIOLS R. Expertise ornithologique de la Planèze de Saint-Flour - Document préparatoire à l'élaboration du DOCOB – LPO délégation Auvergne, 2009, P44
- TEYSSIER S. 1999. *Suivi de la saison de reproduction du Milan noir et du Milan royal dans les Gorges sud de la Loire*. LPO Loire 6p.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V. 2004. *Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 175 p.
- RIOLS R. (à paraître) - Aigle botté - *in* : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.